

PREVENTIVE ART

REGLEMENT DU CONCOURS «**RED RIBBON FASHION**» 2021

1. L'organisateur

Est dénommé l'organisateur : le service HIV Berodung de la Croix-Rouge Luxembourgeoise, dont le siège se trouve à L-2316 Luxembourg, 94, Boulevard du Général Patton (désigné ci-après comme le « service HIV Berodung »).

Le service HIV Berodung organise le concours « Red Ribbon Fashion» et le vote en ligne dans le cadre de ses actions de sensibilisation en relation avec la journée mondiale du SIDA.

2. Participation au concours

La participation au concours consiste en la remise d'une création ou customisation de vêtements et/ou d'accessoires de mode mettant en avant le Ruban Rouge (désigné ci-après comme le « projet »).

Elle est ouverte à toute personne résidant au Luxembourg ou dans les zones frontalières en France, Belgique, Allemagne.

La limite d'âge est fixée selon les différentes catégories :

- Jeunes (de 13 à 20 ans)
- Particuliers (à partir de 21 ans)
- Artistes

3. Conditions de participation au concours

Détails techniques concernant les projets :

- Les projets doivent obligatoirement pouvoir se porter sur le corps (vêtement ou accessoire).
- Les projets doivent mettre en évidence ou représenter le « Ruban Rouge ».
- Le nom ou toute autre identification du participant ne doivent pas figurer sur le visuel du projet.
- Les projets qui comportent un message à connotation discriminatoire envers une religion, une culture, une race, une ethnie, le sexe, le genre etc. ne seront pas acceptés ni présentés.
- Les projets qui impliquent une violation avec des droits d'auteur d'une autre personne que l'auteur du projet ne seront pas acceptés ni présentés.

4. Remise des projets

Les projets doivent être accompagnés de la feuille d'inscription remplie ci-jointe (LE TOUT EN MAJUSCULES ET DE FAÇON LISIBLE) et déposés ou envoyés à l'adresse suivante:

HIV Berodung Croix-Rouge, 94 bvd Patton, L-2316 Luxembourg au plus tard le **8 novembre 2021**, le cachet de la poste faisant foi pour les envois.

5. Propriété des œuvres

Par leur participation, les auteurs des projets cèdent irrévocablement et gratuitement pour le futur tous les droits patrimoniaux de leurs œuvres au service HIV Berodung et acceptent irrévocablement les utilisations suivantes: exposition et /ou présentation de ces œuvres dans le cadre de la politique de prévention du VIH menée par le service HIV Berodung, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit, y compris par les réseaux sociaux.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout projet qui ne remplirait pas les conditions visées sous le présent point.

6. Le jury

Le jury est composé de membres du personnel du service HIV Berodung, d'au moins un représentant du domaine de la mode et d'un représentant de « Cap4Lap », de « Post Luxembourg » et de « Saturn » (sponsors).

7. Sélection des projets

Le jury désignera et retiendra en toute indépendance des projets gagnants dans toutes les catégories.

Les projets retenus feront également l'objet d'un vote du public en ligne sur la page Facebook DIMPS Project, vote qui déterminera le gagnant du « prix du public Facebook ».

Tous les projets, respectivement une sélection des projets reçus, feront l'objet d'une présentation sur les réseaux sociaux suivants (Facebook : DIMPS Project/ Instagram : hiv_berodung / You Tube : HIV Berodung prévention).

8. La participation au vote en ligne

En parallèle au concours, le service HIV Berodung organise un tirage au sort parmi les personnes qui participent au vote en ligne sous la forme d'un « like » / « j'aime » sur les projets retenus et exposés sur la page Facebook DIMPS-Project.

Le vote en ligne débute le mardi **23.11** et se clôture le samedi **27.11** à 19h00.

La participation au vote en ligne donne automatiquement accès au tirage au sort pour l'attribution du prix « des participants au vote »

Toutefois, le gagnant du tirage au sort ne peut être un participant au concours, ni un membre du personnel du service HIV Berodung.

9. Gagnants / Lauréats du concours

Le gagnant du « prix du public Facebook » sera celui dont le projet aura récolté le plus de « like »/« j'aime » sur la page Facebook du DIMPS-Project pendant la durée du vote en ligne. En cas d'égalité des votes, le jury tranchera et choisira le gagnant du premier prix.

Les autres lauréats seront déterminés par délibération du jury dans chacune des catégories. Le jury attribuera maximum 1 prix par gagnant.

10. Remise des prix

Sous réserve que les mesures sanitaires applicables à cette date le permettent, la remise des prix se fera en présentiel et aura lieu le 1^{er} décembre, le lieu étant encore à déterminer. Les gagnants du concours seront contactés par téléphone ou email par le service HIV Berodung et informés des derniers détails concernant la remise des prix.

Le gagnant du « prix des participants au vote » sera désigné par tirage au sort parmi tous les participants au vote en ligne. Le tirage au sort se fera lors de la remise des prix le 1^{er} décembre. Le gagnant sera contacté par message Facebook par Dimps-Project.

11. Lots gagnants du concours

Les lots, des différentes catégories, sont offerts par nos sponsors « **CAP4LAB** », « **Post Luxembourg** » et « Saturn ».

12. Protection des données / RGPD:

Toutes les données personnelles fournies directement au service HIV Berodung dans le cadre du concours ne sont recueillies, traitées et conservées uniquement par le service HIV Berodung et ce, pour la seule fin du concours et de la remise des prix.

Les données personnelles fournies au service HIV Berodung dans la cadre du vote en ligne ne sont recueillies, traitées uniquement par le service HIV Berodung et ce, pour la seule fin du tirage au sort. Elles ne seront pas conservées.

13. Informations supplémentaires :

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Claudia Pedroso ou Valérie Enschede au 2755 4500 ou par email : claudia.pedroso@croix-rouge.lu ou valerie.enschede@croix-rouge.lu.